

N<sup>o</sup> 91 -  
Naissance de  
Paul Germa.

Du treizième jour du mois de septembre mil huit cent cinquante deux, à dix heures du matin. Acte de naissance de Paul Germa, né à Domerc dans arignonet, le jour d'hier à dix heures du matin, fils de François Germa et de Catherine Carol, mariés, maître gâtelier demeurant audit lieu.

Le Sexe de l'enfant a été reconnu être masculin.  
Premier Envois, Antoine Colombis, âgé de quarante deux ans Cultivateur demeurant à arignonet.  
Envois, Jean Boyssac, âgé de quarante deux ans Cultivateur demeurant à arignonet.

Sur la requête à nous faite par ledit François Germa, père de l'enfant.

Lecture du présent acte a été par nous faite aux parties comparantes dans envois qui requièrent. S'ignés ont déclaré ne savoir.

Constatié suivant la loi, par moi Maire d'arignonet faisant les fonctions d'officier public de l'état civil. Sottigné. /

M. Auguel

N<sup>o</sup> 92 -  
Mariage de  
Baptiste Abbet  
et de Paule  
Ferrand.

Du vingt unème jour du mois de septembre mil huit cent cinquante deux, à dix heures du matin.

Acte de mariage de Baptiste Abbet, âgé de trente ans, marié, né à saint Michel de l'almé, le six Mai mil huit cent vingt deux, ainsi qu'il résulte de l'extract en forme de son acte de naissance qu'il nous a été présenté de garçon meunier demeurant domicilié à arignonet. Fils majeur légitime de Monsieur Jean Abbet et de Madame Loubies, mariés, cultivateurs demeurant audit arignonet procédant du consentement de ladite mère et mère présente, d'une part.

Et de Paule Ferrand, sans profession, âgée de vingt quatre ans née à arignonet (haute garonne), le vingt jour du mois de Janvier mil huit cent vingt huit, ainsi qu'il résulte de son acte de naissance déposé dans les archives de la Mairie dudit arignonet; sans profession demeurant domiciliée à arignonet, fille majeure et majeure de Madame Ferrand, sans profession demeurant audit lieu, procédant du consentement de ladite mère, d'autre part, et cette dernière ici présente.

Les actes préliminaires ont été publiés des registres de publication de mariages faites devant la municipalité de notre maison commune; la première publication a été faite le vingt cinq juillet dernier, à midi et la seconde le

M. Auguel

premier a été aussi donné à l'heure de midi.

Nous avons interpellé les futurs époux et les personnes présentes autorisées au mariage, pour qu'ils nous aient déclaré si les conventions civiles du mariage ont été réglées par contrat, et à nous faire connaître la date de ce contrat, ainsi que le nom de l'officier de résidence du notaire qui l'a reçu.

Ils nous ont déclaré que les présentes n'ont été réglées que par un contrat à la date du vingt quatre juillet mil huit cent cinquante deux, reçu par M<sup>re</sup> George Raynaud, notaire à la résidence d'arignonet.

Aucune opposition audit mariage ne nous ayant été signifiée nous nous sommes vu obligés de nous en aller à arignonet pour faire les fonctions d'officier public de l'état civil, et tant dans la maison commune, disant droit à la requête des parties, après avoir donné lecture de toutes les pièces ci dessus mentionnées et de l'acte de mariage, avons demandé aux futurs époux et à la future épouse s'ils veulent reprendre pour mari et pour femme; chacun d'eux ayant répondu affirmativement et affirmé unanime, déclarons au nom de la loi, que Baptiste Abbet et Paule Ferrand, sont unis par le mariage; de quoi nous avons dressé acte.

En présence de M<sup>re</sup> Jean Guichon fils, âgé de cinquante cinq ans, instituteur demeurant à arignonet, non juré.

De M<sup>re</sup> Jean Antoine Pasot, âgé de trente deux ans, percepteur des contributions demeurant à arignonet, non juré.

De M<sup>re</sup> Paul Dubernard, âgé de quarante sept ans, négociant demeurant à arignonet, non juré.

Et de Jean Bosc, âgé de quarante sept ans, propriétaire demeurant à arignonet, non juré.

Lesquels, après qu'il leur a été fait lecture du présent ont signé avec nous dit maire; les deux parties contractantes et leurs père et mère requièrent et signés ont déclaré ne savoir.

Gelis  
Dubernard  
Jean Bosc  
M. Auguel, Maire